



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par
michael.gamarde@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 31

Metz, le 21 juin 2019

La Responsable de l'Unité Police de l'eau

à

Monsieur le Président
Metz Métropole
Harmony Park
57071 METZ CEDEX 3

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux sur cours d'eau sur la commune d'Augny
Accord immédiat

P.J : - Récépissé de déclaration
- Arrêté fixant les prescriptions générales de la rubrique 3120

Réf : Y:\Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\AUGNY

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Retrait d'embâcles et aménagement des berges du Rilleau au droit de la passerelle reliant la rue Leonard De Vinci et l'impasse Mere Vue sur la commune d'Augny

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 21 juin 2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2019-00335
- Dossier réalisé par : Metz Métropole

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'Augny où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- AFB
- Mairie d'Augny

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER